

2023 : NOUVELLE PROCÉDURE DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est composée de deux parts :

- une part principale, dont le taux est de 0,59 %, destinée au financement de l'apprentissage (ancien quota d'apprentissage)
- un solde, correspondant à un taux de 0,09 % destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (anciennement 13%).



UN COLLECTEUR UNIQUE : L'URSSAF VIA LA DSN

En 2023, sur la masse salariale 2022, un **collecteur unique** pour toutes les entreprises quelle que soit la branche concernée : l'**URSSAF**, pour la déclaration mensuelle via la transmission de la DSN et le règlement des cotisations.

»» PRÉLÈVEMENT ENTRE LES 5 ET 15 MAI 2023

C'est la Caisse des dépôts et Consignations qui ensuite redistribuera les versements aux écoles bénéficiaires à partir du 15 Juillet 2023.

Choix des établissements bénéficiaires par les entreprises sur la plateforme de la CDC, la plateforme SOLTEA, via une connexion à Net-Entreprises.

»» DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE 2023

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- 1 **Créez votre accès à SOLTEA** via Net-Entreprises sur <https://www.net-entreprises.fr/solde-de-la-taxe-dapprentissage-en-dsn-et-le-service-soltea>
- 2 **Recherchez votre établissement** à l'aide d'un des éléments suivants :
Établissement : TELECOM PARIS | Code UAI : 0912407X | Siret : 180 092 025 00162
- 3 **Affectez et validez votre versement** de Taxe d'Apprentissage à partir du 25 mai jusqu'au 7 septembre 2023 (de préférence avant le 30 juin 2023).
À noter : Le fléchage des fonds se fait en pourcentage (jusqu'à 8 chiffres après la virgule, permettant une répartition précise).
- 4 **En parallèle, informez Télécom Paris** de votre soutien sur notre plateforme dédiée : <https://telecom-paris.agires.com/>

📅 **Versement à effectuer avant le 7 septembre 2023** (de préférence avant le 30 Juin 2023).

VOS CONTACTS

▲ RELATIONS ENTREPRISES
Céline HERVIEU
relationsentreprises@telecom-paris.fr
Tél. : 01 75 31 93 96

▲ TAXE D'APPRENTISSAGE
Céline DELAGNEAU
taxe@telecom-paris.fr
Tél. : 01 75 31 93 98

Télécom Paris
19 place Marguerite Perey
91120 Palaiseau



Plus d'informations sur le site :
www.telecom-paris.fr/taxe



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



**PARTICIPEZ ACTIVEMENT
À LA FORMATION DES INGÉNIEURS
DE TÉLÉCOM PARIS**

FORMER - IMAGINER - ENTREPRENDRE
www.telecom-paris.fr

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UN FINANCEMENT INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS DE TÉLÉCOM PARIS

FAITES LE CHOIX DE TÉLÉCOM PARIS !



Membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris, Télécom Paris est la première grande école française d'ingénieurs du numérique (classements 2022 et 2023 du Figaro, figurant parmi les meilleures écoles françaises d'ingénieurs (seconde en 2023 au classement de L'Etudiant).

Télécom Paris est un véritable laboratoire à ciel ouvert où l'entrepreneuriat et l'innovation peuvent pleinement se développer et s'exprimer au sein de son nouveau campus de Palaiseau.

Télécom Paris a pour raison d'être de former, imaginer et entreprendre pour concevoir des modèles, des technologies et des solutions numériques au service d'une société et d'une économie respectueuses de l'humain et de son environnement.

Elle s'appuie sur un projet scientifique et pédagogique unique afin de stimuler chez les étudiants l'innovation et l'entrepreneuriat. En cultivant fortement les liens entre formation, recherche et les entreprises, Télécom Paris forme les ingénieurs généralistes du 21^e siècle et les experts du numérique.

Fidèle à ses engagements en faveur de l'égalité des chances, Télécom Paris a réactivé en 2019 la formation par apprentissage, répondant aux objectifs de diversification des profils, d'ouverture sociale et d'augmentation des flux de diplômés.

La formation d'un ingénieur nécessite des ressources importantes: Télécom Paris doit compter sur une part croissante d'autofinancement qui représente aujourd'hui 42% de son budget.

Le soutien des entreprises, de nos partenaires nous est donc essentiel pour entretenir cette dynamique.

En versant votre taxe d'apprentissage à Télécom Paris, vous lui donnerez les moyens de maintenir son niveau d'excellence, d'attirer les meilleurs talents et de répondre à vos exigences de recrutement.

Nous comptons sur vous !



Nicolas GLADY
Directeur de Télécom Paris



Télécom Paris, 1 600 étudiants en formation

- 820 élèves-ingénieurs, 20 apprentis, 211 doctorants, 500 étudiants en Mastères Spécialisés,
- 14 parcours métiers d'excellence,
- 44 % d'étudiants internationaux, 40 nationalités différentes,
- 26% de boursiers,
- 250 ingénieurs diplômés chaque année,
- 2000 stagiaires en formation continue,
- Plus de 500 intervenants issus de l'entreprise,
- 100 partenariats internationaux dans 39 pays,
- Budget : 56 M€, dont 42% d'autofinancement.

TROIS RAISONS DE SOUTENIR TÉLÉCOM PARIS

● Une formation d'excellence à la pointe de l'innovation

Les enseignements de Télécom Paris préparent les futurs ingénieurs à anticiper et à accompagner les évolutions technologiques et économiques. Réputés pour leurs compétences, leur esprit d'entreprendre, leur créativité, leur ouverture économique, sociale et internationale, les jeunes diplômés sont au service de l'innovation dans les secteurs majeurs de la vie économique au sein d'entreprises de toutes tailles : PME/PMI, ETI, Grands Groupes.

● Une recherche au service de l'enseignement et des entreprises

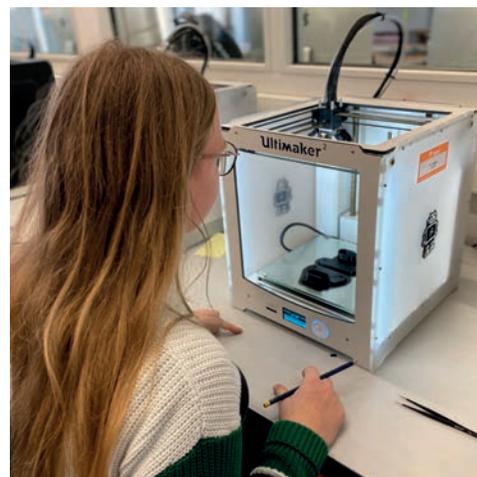
Télécom Paris est un acteur majeur de la recherche dans le domaine du numérique, fort de ses 160 enseignants-chercheurs et de ses 211 doctorants, partenaire privilégié des plus grands acteurs mondiaux des télécoms et des technologies de l'information.

● L'ouverture sociale et la diversité des profils

Télécom Paris s'est engagée au travers de sa raison d'être à effectuer une transition sociale permettant d'améliorer la diversité et l'inclusion au sein de l'école. Plusieurs opérations sont mises en œuvre dont : journées dédiées à l'égalité professionnelle, lutte contre toute forme de violence sexiste au sein de l'école, sensibilisation aux stéréotypes sur la présence des femmes dans la tech, appel à tutorat bénévole à destination d'élèves de Lycées défavorisés...

À QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En 2022, les fonds ont servi à continuer d'équiper nos laboratoires, nos salles de cours, et nos salles de TP en achat de matériels et technologies. Ils ont également contribué à financer des actions en faveur de la diversité et de l'inclusion, en adéquation avec les valeurs de l'École.



Impression 3D au FabLab



Laboratoire COMELEC